

PLUiH
6-1-4

SERVITUDE AC4
SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE



*Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 21/12/2023*

Le Président, Simon Plénet

LISTE DES PIÈCES

1. Délibération d'approbation du Conseil Communautaire d'Annonay Rhône Agglo : création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la commune d'Annonay
2. Rapport de présentation l'AVAP de la commune d'Annonay
3. Règlement l'AVAP de la commune d'Annonay
4. Zonage de l'AVAP à l'échelle de la commune d'Annonay
5. Zonage de l'AVAP à l'échelle du centre de la commune d'Annonay